

incomplet

On qualifie d'*incomplètes* des phrases qui contiennent une ellipse. (Syn. : ELLIPTIQUE, INACHEVÉ.)

incrémentiel

Dans la théorie de Z. S. Harris, on appelle *transformation incrémentielle* une transformation, opération effectuée sur une phrase de base, ou opérande, caractérisée par l'addition d'un élément et par un effet de sens systématique. Ainsi, l'addition d'un adjectif

Il est heureux → *Il est très heureux*

est le résultat d'une transformation incrémentielle, entraînant une modification systématique du sens de la phrase. Les transformations interrogative et négative sont ainsi des transformations incrémentielles.

indéclinable

On appelle *indéclinables* les mots qui, appartenant à des catégories de mots déclinables, ont cependant la même forme à tous les cas. On qualifie aussi d'*indéclinables* les mots qui, n'étant pas susceptibles de recevoir des marques de genre, de nombre et de personnes, n'ont qu'une seule forme invariable (adverbe, infinitif).

indéfini

1. On appelle *indéfini* un trait inhérent de certains articles, adjectifs ou pronoms, par opposition au trait *défini**, qui caractérise d'autres articles, adjectifs ou pronoms : ainsi, *il est* « défini » par rapport à *on* ; *le est* « défini » par rapport à *un* ; le trait indéfini [-défini] est interprété sémantiquement par l'absence de toute référence à un syntagme nominal antérieur ou à un élément précis de la situation (*Une personne a téléphoné*, par opposition à *La personne [que tu sais] a téléphoné*) ou par la négation de la valeur générique (*Un homme ne saurait agir ainsi*, par opposition à *L'homme est un animal qui parle*). [V. ARTICLE.]

2. La grammaire traditionnelle a créé une classe d'*indéfinis* pour regrouper les *adjectifs* qui, n'étant ni qualificatifs, ni numéraux, ni possessifs, ni démonstratifs, ni relatifs, ni interrogatifs-exclamatifs, se joignent au nom pour exprimer en général une idée plus ou moins vague de quantité ou de qualité, d'identité, de ressemblance ou de différence ; les *pronoms indéfinis* traduisent sous la forme nominale les mêmes notions. La définition traditionnelle des indéfinis est faite par énumération : les principaux adjectifs indéfinis sont *aucun, autre,*

chaque, certain, je ne sais quel, maint, même, n'importe quel, nul, pas un, plus d'un, quel, quelconque, quelque, tel, tout, différents, divers, plusieurs.

On assimile souvent aux adjectifs indéfinis certains adverbes de quantité (ou quantitatifs) suivis de *de* ou *des* et d'un nom complément : ce sont *assez de, beaucoup, bien des, combien de, peu de, pas mal de, tant de, trop de, etc.*

De même, les pronoms indéfinis sont définis par énumération : *aucun, autre* précédé de l'article ou d'un déterminant, *autrui, chacun, je ne sais qui, le même, n'importe qui, nul, pas un, personne, plus d'un, quelqu'un, quiconque, qui que, tel, l'un, autre chose, grand-chose, peu de chose, je ne sais quoi, le même, n'importe quoi, quelque chose, quoi que, rien, tout, aucun, d'aucuns, certains, plusieurs, tous, les uns.*

C'est avec la plus grande prudence, ici plus encore qu'ailleurs, qu'on doit se reporter au « sens » : dans les énumérations données ci-dessus, certains mots sont véritablement « indéterminants » (« indéfinis »), mais d'autres, comme *le même* dans *Je veux le même livre que vous*, expriment une détermination complète. Les adjectifs indéfinis relèvent de la rubrique traditionnelle des adjectifs déterminatifs.

Les adjectifs indéfinis sont analysés en linguistique moderne comme des déterminants : les uns sont des préarticles, comme *tout (toute la ville)*, les autres des postarticles (*une autre personne*). Beaucoup sont des quantifieurs (*assez de*), des distributifs (*chaque*) et des négatifs (*aucun, nul*).

3. On donne le nom de *passé indéfini* au passé* composé dans une analyse des formes verbales françaises où l'on met en évidence le caractère indéterminé dans le passé que revêt l'achèvement du procès traduit par ces formes.

indépendant

On appelle *proposition indépendante* une proposition qui ne dépend d'aucune autre (qui n'est enchâssée dans aucune phrase) et dont aucune proposition ne dépend (qui ne sert pas de matrice à une proposition enchâssée).

indéterminé

On dit d'un terme qu'il est *indéterminé* quand la notion exprimée n'est pas rapportée à des circonstances définies.

index

1. Dans le vocabulaire général, un *index* est la table alphabétique des noms cités (propres ou communs), des sujets traités, des termes techniques définis, etc.

2. En lexique d'un travaillingue :

a) les *index alphabétiques* de forme graphique *marche et la bouteille* ;
b) les *index* de vocabulaire adoptés dans les textes de l'unité (in).

L'application d'un index à la fondation de tables

indexati

On appelle *indexation* l'opération de classement distinctifs ensemble *Pierre est* [+nom], [+mâle]..

indicateur

1. É. Benveniste, *Indicateurs déictiques* (ici).

2. *Indicateur* MATHEMATIQUE.

3. En linguistique, *indicateur* au com d'une com naître un sociale. S'

indicatif

1. On appelle *proposition assertive* (est le mode de base de

2. On appelle *propositions verbales* q des phrases *vient. Paul demande si*

3. *Fonction*

indice

1. Par le motif causal mis l'objet sign d'une exci

du ciel est translatif, puisque *bleu*, à l'origine, est adjectif. Au contraire, il est *indice* dans le *livre*, puis *livre*, à l'origine, est déjà substantif.

5. *Indice de classe*. V. CLASSIFICATEUR.

indiciel

L'aspect *indiciel* de l'énonciation est défini par les participants à la communication, par le temps et le lieu de l'énonciation et par le mode de relation du sujet à son énoncé (*je, ici, maintenant*).

indirect

1. Le *complément indirect* (complément de phrase ou complément de verbe) est un complément qui se rattache à la phrase ou au verbe par l'intermédiaire d'une préposition (ex. : *Je viens à Paris. À y réfléchir, je n'en sais rien*).

2. *Discours indirect, style indirect, interrogation indirecte* désignent des énoncés qui reproduisent les paroles de quelqu'un à l'intérieur d'un autre énoncé par l'intermédiaire (ou non) d'un subordonnant (ex. : *Il a dit qu'il ne viendrait pas. Il m'a demandé si je viendrais*). V. DISCOURS.

individuation

On appelle *individuation linguistique* le processus par lequel un groupe se caractérise face à un autre groupe grâce à des constantes de l'activité langagière. L'individuation peut être implicite ou explicite, volontaire ou involontaire, repérable ou non repérable.

inductif

La *méthode inductive* consiste, en linguistique, à recueillir un corpus d'énoncés et à en tirer, par segmentation et substitution, des classes (ou listes) d'éléments et de règles qui permettent de rendre compte de toutes les phrases.

industries de la langue

On donne le nom d'*industries de la langue* à l'ensemble des activités industrielles impliquant la production d'objets langagiers : fabrication de dictionnaires traditionnels, élaboration de dictionnaires ou de base de données électroniques, traduction automatique, intelligence artificielle, etc.

inessif

On appelle *inessif* un cas* utilisé dans certaines langues finno-ougriennes et indiquant le lieu à l'intérieur duquel se place le procès du verbe (ex. : *Il est dans la maison*).

infection

L'*infection* est un système complet de coloration des consonnes, particulièrement important en

vieil irlandais. Il résulte de l'anticipation de l'articulation caractéristique de la voyelle suivante : /ti/ est prononcé [tʲi], /te/ est prononcé [tʲe], /tu/ est prononcé [tʲu]. Ce processus phonétique peut prendre une valeur phonologique et morphologique en cas de confusion ou de disparition de certaines de ces voyelles. Ainsi, l'équivalent vieil irlandais du mot latin *vir* présente trois formes distinctes pour le singulier qui s'écrivent respectivement *fēr* (nom, acc.), *fīr* (voc., gén.) et *fiur* (dat.), mais qui se distinguent phoniquement par la coloration du *r* final.

infectum

En grammaire latine, l'*infectum* désigne le système de formes verbales groupant le présent, l'imparfait et le futur, et exprimant l'aspect non-accompli.

infinitif

1. L'*infinitif* est une forme nominale du verbe qui exprime l'état ou l'action, mais sans porter de marques de nombre et de personne. Il peut assumer dans la phrase toutes les fonctions du nom ; il peut être sujet ou attribut (*perdre le rend agressif ; mon rêve est d'avoir une maison à la campagne*), complément d'objet (*je désire sortir*), complément prépositionnel (*c'est à prendre ou à laisser*), complément circonstanciel (*il parle pour ne rien dire*). Comme un verbe, il peut exprimer l'aspect* (*avoir lu vs lire*) ; il a un objet construit comme celui d'un verbe à un mode personnel (*lire un livre vs la lecture d'un livre*). Comme un nom, il peut être précédé d'un article (*le boire et le manger*) ; en français, cette dernière possibilité est limitée ; elle est, en revanche, très étendue en grec ancien. L'infinitif est la forme d'entrée dans un dictionnaire en raison de ses propriétés nominales.

2. On appelle *transformation infinitive* la transformation* déclenchée lors de l'enchâssement d'une complétive dans une phrase matrice, lorsque le sujet de cette complétive est sujet, objet ou complément prépositionnel de la matrice. Dans la phrase *Je veux que Pierre vienne*, le sujet de la complétive *Pierre* est différent du sujet *je* de la phrase matrice *je* ; si les deux sujets sont identiques (**Je veux que je vienne*), la transformation infinitive, comportant un effacement du *je* de la complétive et l'introduction de l'affixe d'infinitif, sera appliquée : *Je veux venir*. De même *Je promets à Pierre que Paul viendra* devient, lorsque le sujet de la complétive *que Paul viendra* est identique au sujet *je* de *je promets* : *Je promets à Pierre de venir*. Dans la

2. *Ordre des transformations.* V. TRANSFORMATION.II. **ordre**

1. On appelle *ordre* un mode, ou type de communication institué par le sujet parlant entre lui et son (ou ses) interlocuteur(s) et consistant à faire dépendre ses propositions d'une phrase implicite *Je t'ordonne que* (= je te donne l'ordre de faire). L'assertion dépend de la phrase implicite *Je te dis que* et l'interrogation de la phrase *Je te demande si*.

2. Les *verbes d'ordre* sont des verbes qui expriment la volonté de quelqu'un de faire accomplir quelque chose par un autre : *J'exige de Pierre qu'il réponde tout de suite. Les autorités ont sommé les insurgés de se rendre.* De même *commander, ordonner, obliger*, etc., sont des verbes d'ordre.

ordre des mots

Dans la chaîne parlée et sa représentation linéaire écrite, les mots apparaissent dans la phrase les uns après les autres : ils se présentent dans un certain *ordre*. Dans les langues flexionnelles, à déclinaisons, la place respective des mots est secondaire pour indiquer leur fonction, bien que certaines habitudes s'imposent (ainsi le verbe en latin tend à se trouver à la fin de la phrase SN + V + SN). Les compléments tendent toutefois à précéder ou à suivre les mots dont ils sont compléments. De plus, dès qu'un certain ordre tend à être habituel, tout changement se présente comme une inversion pouvant avoir une valeur expressive. C'est pourquoi, quand on dit qu'en latin l'ordre des mots est secondaire par rapport aux cas, on signifie par là simplement que l'ordre des mots seul ne permet pas de reconnaître le sujet du complément d'objet, par exemple : *agnum est lupus* (« le loup mange l'agneau ») et *lupus est agnum* ont le même sens, le changement d'ordre ne modifiant pas le sens dans ce cas (il en irait autrement en français avec « l'agneau mange le loup » !). En réalité, toutes les langues ont des cas où l'ordre des mots est rigoureusement fixe et des cas où se manifeste une certaine liberté. Disons que l'ordre des mots est un procédé syntaxique moins important en latin qu'en français. Exception faite peut-être de la déclinaison, les langues diffèrent plus par l'importance relative accordée aux divers procédés syntaxiques que par la liste de ces procédés.

Dans les langues non-casuelles, les variations dans l'ordre des mots peuvent affecter le statut de la phrase (par ex., l'inversion du sujet dans les phrases interrogatives du français écrit : *Il vient / Vient-il ?*) ou bien signaler ce qui, dans la

phrase, appartient au domaine de l'information implicitement admise ou présupposée (le thème). Alors que l'on dira spontanément : *Paul travaille à Paris* ; à la question : *Que fait Paul à Paris ?*, on répondra : *À Paris, Paul travaille*, procédés qui peuvent répondre à une intention expressive de mise en valeur d'un constituant particulier. En fait, ces déplacements (qui affectent plutôt les groupes de mots que les mots eux-mêmes) sont tributaires des fonctions assumées. Ainsi, l'antéposition d'un complément d'objet exigera, en outre, une reprise par un pronom anaphorique : *Les cerises, elle les a mangées*.

Dans une langue donnée, quand il existe une certaine liberté dans l'ordre des mots, on parle d'*ordre grammatical* ou *ordre canonique* pour celui qui est le plus conforme aux règles générales de la langue ; d'*ordre logique* pour celui qui paraît conforme à la démarche supposée de la pensée ; d'*ordre psychologique* pour celui qui résulte de l'état d'esprit de celui qui parle.

organes de la parole

On désigne sous le nom d'*organes de la parole* tous les organes qui entrent en jeu dans la phonation et les muscles qui les commandent (poumons, larynx, bouche, langue, etc.). En fait, aucun des organes de la parole n'est destiné à accomplir cette fonction phonatoire, sociale et non biologique : leurs fonctions sont au départ essentiellement de respiration ou de digestion.

organicisme

Tendance à concevoir la langue sur le modèle des organismes vivants : une langue *vit, meurt*, etc.

orienté

Orienté vers l'agent, vers le procès. V. AGENT.

oronymie

L'*oronymie* est la partie de l'onomastique qui étudie les noms de montagne.

orthoépïe

L'*orthoépïe* est la science qui définit la prononciation correcte d'un phonème (du grec *orthos*, « droit », « correct »).

orthographe

Le concept d'*orthographe* implique la reconnaissance d'une norme écrite par rapport à laquelle on juge l'adéquation des formes que réalisent les sujets écrivant une langue ; l'orthographe suppose que l'on distingue des formes correctes et des formes incorrectes dans une langue

écrite, contrairement à la *graphie**, qui n'implique par la référence à une norme grammaticale. En principe, dans l'écriture à référence phonologique, on essaie de représenter la langue orale. Si cette dernière était représentée fidèlement par une suite univoque de signes alphabétiques, il n'y aurait que des problèmes de graphie, de transcription, et non des problèmes d'orthographe. Mais, en français, les signes graphiques correspondent à plusieurs phonèmes (*ch* représente [ʃ] ou [k]) et un phonème peut être représenté par plusieurs signes graphiques : [o] est représenté par *o*, *au*, *eau*, *oi*, etc. De plus, les signes alphabétiques tendent à donner sur le message des indications autres que phonologiques. Ainsi, la « faute » consistant à confondre l'écriture de *j'irais* et l'écriture de *j'irai* tient à ce que l'opposition [ɛ] vs [e] n'étant plus perçue, au moins dans cette distribution, la règle impose de marquer par l'orthographe que la première forme est le conditionnel, et que la deuxième est le futur : l'orthographe sert alors à noter une différence morphologique et syntaxique. Dans *Les fleurs que j'ai cueillies*, la terminaison *-es*, non prononcée, signale que *cueillir* a un complément d'objet direct, qui lui est antéposé et qui est féminin pluriel (phénomène syntaxique). Dans *dessein* et *dessin*, *ei* vs *i* attire l'attention sur une opposition des signifiés ; c'est là un procédé pour distinguer les homonymes*. Enfin, pendant longtemps, l'écriture *j'aimois*, alors que *j'aimais* commençait à se répandre et que tous deux se prononçaient [ʒeme], signalait le désir d'utiliser une forme de langue soutenue.

La plupart de ces fonctions (fonction syntaxique, fonction lexicale, fonction morphologique, fonction stylistique) de l'orthographe sont secondes : sauf exception, l'orthographe n'a pas pris telle ou telle forme pour les assurer ; au contraire, la langue ayant évolué, et l'orthographe ayant changé moins vite, l'écriture a fini par représenter des faits de langue autres que les phénomènes phonologiques.

L'orthographe peut aussi assumer une fonction étymologique. Dans *temps* [tɑ̃], plusieurs lettres sont maintenues pour rappeler que ce mot vient du latin *tempus*. Dans ce domaine, l'orthographe rappelle le lien génétique qui existait, par exemple, entre certains mots français et les mots latins correspondants. C'est pour des raisons de ce type que l'orthographe française a été refaite au XVI^e siècle et rendue « étymologisante ».

L'orthographe, en tant qu'adéquation à une norme écrite de la langue, est autant un fait culturel qu'un fait linguistique. Aussi les tentatives de réforme de l'orthographe qui ont marqué le XIX^e et le XX^e siècle ont souvent échoué pour avoir négligé les aspects culturels de l'écriture.

orthophonie

1. L'*orthophonie* est la rééducation de malades atteints de défauts de prononciation, de difficultés à effectuer les programmes moteurs nécessaires à la réalisation des phonèmes.

2. L'*orthophonie* est la prononciation considérée comme correcte et normale d'un phonème ou d'une suite de phonèmes (mots).

oscillogramme

Un *oscillogramme* est la représentation graphique, à l'aide d'un appareil appelé *oscillographe*, des variations d'intensité du message vocal. Celles-ci sont notées par une courbe oscillographique qui, selon le théorème de Fourier, peut être analysée en ses courbes composantes correspondant aux partiels de l'onde sonore. Cette analyse permet de déterminer avec précision la composition du son vocal.

oscillographe

Un *oscillographe* est un appareil qui permet l'étude des composantes du son vocal par la représentation sur un diagramme de ses variations d'intensité en fonction du temps. Les variations de pression de l'air, transformées par le microphone en variations de tensions électriques et enregistrées sous forme de variations d'aimantation, sont transmises à l'*oscillographe*.

L'*oscillographe* cathodique à caméra fonctionne par le déplacement d'un spot lumineux, au rythme des variations du signal électrique, sur un écran fluorescent devant lequel se trouve une caméra qui déroule de façon continue un film à vitesse convenable pour développer au long du temps les signaux quasi périodiques. Il est ainsi possible d'étudier la vibration individuelle, dont la forme est fournie dans son intégrité. L'inconvénient de cet appareil, qui est d'exiger une grande quantité de film, peut être pallié par l'utilisation de l'*oscillographe* à enregistrement permanent, ou *storscope** ; celui-ci permet l'économie de la caméra (grâce à l'utilisation directe du spot lumineux) et l'effacement de la trace du phénomène après étude. Mais l'inconvénient majeur vient de ce que le linguiste s'intéresse moins à la vibration

ches, comme dans les langues de l'Inde : en tamoul, un seul et même phonème doit être prononcé [ts] ou [s] suivant la caste du sujet parlant. Dans presque toutes les sociétés, il existe une prononciation « mondaine » affectée, caractérisée le plus souvent par un certain relâchement : ainsi, le [ʁ] fricatif, moins énergique que la vibrante qu'il a remplacée ou qu'il tend à remplacer dans de nombreux pays, est

d'abord apparu dans les capitales et dans la haute société, par exemple en France celle de la cour de Versailles. Il caractérise en Italie un milieu intellectuel mondain. La prononciation de l'américain de New York présente deux variantes pour le phonème /r/ et trois variantes pour le phonème /θ/ correspondant à des stratifications sociales.

phrase

Selon la grammaire traditionnelle, la phrase est une unité de sens accompagnée, à l'oral, par une ligne prosodique entre deux pauses et limitée, à l'écrit, par les signes typographiques que sont, en français, la majuscule et le point. La phrase peut contenir plusieurs propositions (phrase composée et complexe). Cette définition s'est heurtée à de grandes difficultés. Pour définir la phrase, on ne peut avancer l'unité de sens, puisque le même contenu pourra s'exprimer en une phrase (*Pendant que je lis, maman coud*) ou en deux (*Je lis. Maman coud*). Si on peut parler de « sens complet », c'est justement parce que la phrase est complète. En outre, on a posé à juste titre le problème de telle phrase poétique, par exemple, dont l'interprétation sera fondée uniquement sur notre culture et notre subjectivité, et de tel « tas de mots » ayant un sens clair et ne formant pas une « phrase », comme dans *Moi y en a pas d'argent*. La phrase a pu être aussi définie comme un énoncé dont les constituants doivent assumer une fonction* et qui, dans la parole, doit être accompagné d'une intonation. La phrase dans les théories hypothético-déductives est définie comme une concaténation de deux constituants, un *syntagme nominal* et un *syntagme verbal*, chaque constituant étant ensuite analysé selon ses propriétés distributionnelles et/ou transformationnelles et répondant sur le plan sémantique et/ou logique à la distinction entre *thème* (ce dont on parle) et *prédicat* (ce qu'on dit du thème).

Dans les phrases sans verbe, l'intonation permet de reconnaître si on a affaire à un mot ou à un groupe de mots isolé, sans fonction, ou bien à une phrase, même constituée par un seul mot (mot-phrase). Une phrase a également une fin déterminée : elle énonce quelque chose (prédicat) à propos de quelqu'un ou de quelque chose (thème). La phrase peut ne comporter qu'un élément qui est le *thème* (la phrase est alors incomplète), ou le *prédicat*, comme dans *Formidable !* où le thème n'est pas évoqué ; ou bien deux éléments sans verbe comme dans *Bon, ce gâteau*. Les phrases ayant un verbe se divisent en phrases simples et phrases complexes. Les *phrases simples* ne comportent qu'un membre organisé autour d'un verbe (à un mode personnel ou à l'infinitif). Les *phrases complexes* comportent plusieurs membres dits « propositions », celles-ci étant soit juxtaposées, soit coordonnées, soit subordonnées. Dans les phrases complexes, les propositions juxtaposées ou coordonnées ont une autonomie grammaticale complète permettant à chacune de fonctionner le cas échéant comme une phrase simple. La proposition subordonnée, au contraire, ne peut pas fonctionner telle quelle, comme une phrase simple ; elle a besoin du support de la proposition principale, qui contient un terme dont elle est dépendante ; ainsi, dans : *Chaque matin, il constatait qu'on lui avait volé des poires, qu'on lui avait volé des poires* est la subordonnée et dépend de *constatait* ; *Chaque matin, il constatait* est la principale, support de cette subordonnée. La phrase simple ou complexe peut être énonciative, ou exclamative, ou interrogative, ou impérative ; en ce cas on parle de *type de phrase*, on définit le statut de la phrase.

ponctuation

Pour indiquer les limites entre les divers constituants de la phrase complexe ou des phrases constituant un discours, ou pour transcrire les diverses intonations, ou encore pour indiquer des coordinations ou des subordinations différentes entre les propositions, on utilise un système de signes dits de *ponctuation*. Ce système comprend en français le point (.), le point d'interrogation (?), le point d'exclamation (!), la virgule (,), le point-virgule (;), les deux-points (:), les points de suspension (...), les parenthèses (()), les crochets ([]), les guillemets (« »), le tiret (—), l'astérisque (*) et l'alinéa. On attribue l'invention de la ponctuation à Aristophane de Byzance (II^e s. av. J.-C.) ; son système comportait trois degrés : une ponctuation forte notée par un point en haut de la ligne, une moyenne, et une faible notée en bas de la ligne. Cependant, pendant tout le Moyen Âge, s'il existe une ponctuation dans les manuscrits, les copistes n'en font un usage ni régulier ni systématique. Entre le XVI^e et le XVIII^e s., les imprimeurs, en systématisant les blancs de séparation entre les mots, codifieront le système.

Le *point* signale la fin d'une phrase, mais il est aussi utilisé pour détacher d'une proposition principale une proposition subordonnée sur laquelle on veut mettre l'accent. Par rapport à l'énoncé oral, le point correspond à un silence ou à une pause. Il est aussi utilisé après toute abréviation ou élément d'une suite d'abréviations comme dans O.N.U.

Le *point d'interrogation* correspond à l'intonation ascendante, suivie d'une pause, de l'interrogation directe et s'emploie uniquement à la fin des phrases qui en expriment une.

Le *point d'exclamation* correspond à l'intonation descendante suivie d'une pause et s'emploie soit à la fin d'une simple interjection, soit à la fin d'une locution interjective ou d'une phrase exclamative.

La *virgule* correspond à une pause de peu de durée ou distingue des groupes de mots ou des propositions qu'il est utile de séparer ou d'isoler pour la clarté du contenu. Elle s'emploie aussi pour séparer des éléments de même fonction qui, dans les asyndètes, ne sont pas reliés par une conjonction de coordination : *Il a tout vendu : voiture, chevaux, champs, maison*. Elle permet aussi d'isoler tout élément ayant une valeur purement explicative ou certains compléments circonstanciels : *Son père mort, il a dû élever ses frères et sœurs*.

Le *point-virgule* correspond à une pause de moyenne durée, intermédiaire entre celle que marque la virgule et celle que marque le point. Dans une phrase, il délimite des propositions de même nature qui ont une certaine étendue.

Les *deux-points* correspondent à une pause assez brève et ont une valeur logique : ils permettent d'annoncer une explication ou une citation plus ou moins longue.

Les *points de suspension* correspondent à une pause de la voix, sans qu'il y ait chute de la mélodie, à la fin du mot qui précède : c'est que l'expression de la pensée n'est pas complète pour une raison sentimentale ou autre (réticence, convenance, prolongement de la pensée sans expression correspondante, etc.). Elle permet ainsi, parfois, de mettre en valeur ce qui est dit à la suite.

Les *parenthèses* introduisent et délimitent une réflexion incidente, considérée comme moins importante et dite d'un ton plus bas. Quand, à l'endroit où on « ouvre » la parenthèse, la phrase demande un signe de ponctuation, celui-ci se place une fois la parenthèse fermée.

Les *crochets* sont utilisés quelquefois comme les parenthèses, ou mieux pour isoler des suites de mots contenant elles-mêmes des unités entre parenthèses.

Les *guillemets* correspondent généralement à un changement de ton qui commence avec l'ouverture des guillemets et s'achève avec leur fermeture. Ils constituent un moyen d'indiquer qu'on refuse d'assumer le mot ou la suite de mots ainsi isolés (marques de rejet). Les guillemets sont ainsi le moyen d'introduire la citation d'un discours direct ou d'une suite de mots étrangère au vocabulaire ordinaire et sur laquelle on veut attirer l'attention.

Le *tiret* indique dans le dialogue le changement d'interlocuteur et sert aussi, comme les parenthèses, à isoler une suite de mots qu'on veut distinguer du contexte à des fins diverses.

L'*astérisque* a différentes valeurs selon les discours scientifiques. En linguistique, on indique par l'astérisque que telle forme ou telle phrase n'est pas attestée ou est agrammaticale.

L'*alinéa* est constitué par un blanc qui s'étend du point de fin de phrase jusqu'au bout de la ligne, et par un blanc d'une longueur conventionnelle au début de la ligne suivante. Il marque dans le discours le passage d'un groupe d'idées à un autre groupe d'idées et délimite ainsi des paragraphes qui, par extension, prennent le nom d'*alinéa*.

ponctuel

On appelle *ponctuel* ou *momentané* l'aspect verbal exprimant l'action envisagée à un moment de son développement (aoriste), à son commencement (inchoatif) ou à son achèvement (parfait).

populaire

1. En histoire de la langue, l'adjectif *populaire* est généralement opposé à *savant* avec deux sens différents.

Qualifiant *mot* ou *forme*, *populaire* implique qu'il y a eu une évolution phonétique « normale » : le mot a été transmis d'une génération à l'autre et a subi l'effet des lois phonétiques les plus générales de la langue, alors que le mot *savant* a été emprunté sous sa forme primitive, généralement écrite, et n'a subi qu'une adaptation. Le *mot* (la *forme*) *populaire* et le *mot savant* ou la *forme savante* peuvent former des doublets*. En français, *livrer*, qui vient du latin *liberare*, est une forme *populaire*, alors que *libérer* est une forme *savante*.

Populaire s'oppose aussi à *savant* ou à *vrai* dans *étymologie** *populaire*. Il indique alors qu'on prête au mot concerné une origine qui n'est pas la sienne. *Forcené* est rattaché à *force* par un phénomène d'étymologie populaire ou d'attraction paronymique.

2. En dialectologie sociale, l'adjectif *populaire* s'oppose à *cultivé*, à *grossier*, à *trivial*, à *technique*, etc., et caractérise tout trait ou tout système linguistique exclu de l'usage des couches cultivées et qui, sans être grossier ou trivial, se réfère aux particularités du parler utilisé dans les couches modestes de la population. L'em-

ploi d'un *parler* (d'une *langue*) *populaire* révèle soit l'origine modeste du locuteur (quand il n'y a pas contrôle*), soit la volonté de paraître franc, spontané ou sans façons.

portée

La *portée* d'une interrogation, d'une négation, d'une emphase est définie par la portion de la phrase sur laquelle porte l'interrogation, la négation ou l'emphase. On dira ainsi que l'interrogation a une portée limitée (elle est partielle*) lorsqu'elle porte sur un syntagme nominal (*Qui est venu ? Comment se porte-t-il ?*) et que la portée de l'interrogation est la phrase tout entière dans *Est-il venu ?* De même, la portée de la négation est la phrase dans *Il n'est pas venu* ; elle est limitée au syntagme nominal sujet dans *Personne n'est venu*.

posé

On appelle *posé* l'assertion explicite d'un énoncé, par opposition au *présupposé*, qui implique un énoncé implicite, connu ou allant de soi. Ainsi, dans la phrase *Jacques est guéri*, le *présupposé* est que « Jacques a été malade » et le *posé* est que « Jacques a cessé d'être malade ».

positif

Le *positif* est le degré de comparaison d'un adjectif ou d'un adverbe énonçant la qualité telle quelle. Dans les phrases *Pierre est heureux* et *Pierre conduit prudemment*, l'adjectif *heureux* et l'adverbe *prudemment* sont au positif. (V. COMPARAISON, COMPARATIF, SUPERLATIF.)

position V. DÉTACHEMENT, EMPHASE, ORDRE DES MOTS.

positivi

On donne à toute p relèvent s ments ve minés pa directe L. Bloom courant p guistique celle de la des probl physique, que, pour pas de sen

possesse

On appell comportan d'objet : P sion.)

possessif

1. La gram comme des que les être (adjectifs) (pronom) à quelque ch de rapport se réduire à constate dai malheur ou

Les posse variation : e les pronoms selon le nom ou représ adjectifs poss minatifs les

1^{re} personne atone : tonique : 2^e personne atone : tonique : 3^e personne atone : tonique :

1^{re} personne 2^e personne 3^e personne

Les pronom l'article défini possessif *mien*, 2. En linguisti

logique du genre :
(*nie*), où le verbe est
t les arguments des

une phrase réduite
est soit un adjectif
tribut, soit un verbe
nt pas exprimé ni
sonnel : *Très beau !*

ntagme prédicatif au
rase composée d'un
s la phrase *L'homme*
yntagme prédicatif.
a renversé le passant,
ntagme prédicatif.
tif du verbe être son
avec un attribut du
ITÉ, INCLUSION.)

bution de propriétés
ts au moyen de la
différents modes de
es différents modes
es animés (prédica-
action, etc.).

dictive quand, ayant
gles à partir d'un
on peut, grâce à ce
décrire toutes les
ue, mais aussi toutes
être produites dans
otentielles).

prédicat à un syn-
fournir un commen-

une consonne réa-
eure du dos de la
onèmes [s], [t], [d]
ent comme des pré-
t le [t] de l'italien et
cales. Cette particu-
tituer une habitude
ue donnée, mais elle
nce acoustique sen-
rait phonologique à
onsonnes réalisées
artie de la classe des

préfixe

On appelle *préfixe* un morphème de la classe des affixes figurant à l'initiale d'une unité lexicale, position dans laquelle il précède immédiatement soit l'élément radical ou lexème (*re-* dans *refaire*), soit un second préfixe (*in-* dans *indéracinable*). On remarque qu'une séquence de trois préfixes est parfois possible, par exemple *in-dé-com-* dans *indécomposable*.

À la différence du suffixe, le préfixe ne permet pas à l'unité lexicale nouvelle le changement de catégorie grammaticale : *défaire* est verbe comme *faire*, *déraison* est substantif comme *raison*, etc., alors que la suffixation de *malheur* aboutit à l'adjectif *malheureux* et à l'adverbe *malheureusement*. En outre, si le suffixe est incapable d'autonomie, il n'en va pas de même de tous les préfixes ; *contre* est préfixe dans *contredire*, *contradiction*, mais forme libre dans *parler contre* (adverbe) ou *contre le mur* (préposition) ; de plus, la troncation (abréviation syntagmatique) peut amener le préfixe à assumer la charge sémantique de l'unité entière (*une auto*, *une mini*, pour *automobile*, *minijupe*, etc.) ; le phénomène est beaucoup plus rare pour les suffixes : on peut citer *ase*, par troncation de *diasiose*, etc. ; mais le mot simple obtenu fonctionne comme archilexème d'un groupe et non comme abréviation.

préformant

Les *consonnes préformantes* sont, en hébreu, des consonnes qui s'ajoutent au début des racines pour former des dérivés.

prégnant

On donne le nom de *valeur prégnante* au sens de l'attribut proleptique*.

premier

1. On appelle *sens premier* d'un mot le sens originel, celui qui, apparu d'abord, est le plus proche du sens de l'étymon et qui, dans l'analyse traditionnelle, définit les traits pertinents sémiques fondamentaux. Les sens dits *par extension*, *figuré*, *par analogie*, etc., utilisés en lexicographie, dérivent du sens premier.

2. La *langue première* est la langue maternelle, acquise dès l'enfance dans le milieu familial. La *première langue* est la langue étrangère apprise en premier lieu à l'école.

prépalatal

Une *consonne prépalatale* est une consonne articulée au niveau de la partie antérieure du palais dur avec la pointe ou le dos de la langue. Les consonnes [ʃ], [ç] sont des prépalatales. Les

prépalatales sont classées phonologiquement parmi les palatales, dont elles partagent les caractéristiques acoustiques : aigu et compact.

prépositif

On appelle *locution prépositive* un groupe figé de mots (préposition composée) qui équivaut, par son sens et sa fonction dans la phrase, à une préposition, comme *à cause de*, *le long de*.

préposition

La *préposition* est un mot invariable qui a pour rôle de relier un constituant de la phrase à un autre constituant ou à la phrase tout entière, en indiquant éventuellement un rapport spatio-temporel, un rapport de possession, de dépendance, etc. Le mot ou le groupe de mots ainsi reliés sont appelés « régime » ; les prépositions traduisent donc des relations grammaticales.

On a distingué des prépositions vides, qui sont de simples outils syntaxiques, et des prépositions pleines, qui, outre l'indication du rapport syntaxique, ont un sens propre. Ainsi, *de* dans *Il est temps de partir* est une préposition vide, ainsi que *à* dans *Il aime à plaisanter*. Au contraire, *avant*, par exemple, introduit un « complément circonstanciel de temps », comme *après*, mais exprime l'antériorité alors qu'*après* exprime la postériorité.

Les prépositions comprennent les prépositions proprement dites et les locutions prépositives comme *à côté de*, *autour de*, *à l'exception de*, *en deçà de*, formées de prépositions vides et d'adverbes ou de noms et dont la liste n'est pas close.

Il n'existe pas de distinction nette entre l'adverbe et la préposition ; c'est ainsi que des prépositions comme *après*, *avant*, *avec*, *contre*, *depuis*, *derrière*, *devant*, *entre*, *hors*, *outre*, etc., s'emploient souvent comme adverbes avec ellipse du régime : *Il marche devant*. *Depuis*, *il n'a cessé d'être malade*, etc. D'une manière générale, le régime suit immédiatement la préposition, la suite « préposition + régime » formant une unité dont les éléments entretiennent entre eux des rapports plus étroits qu'avec le reste de la phrase. Cependant, il existe des langues dans lesquelles les prépositions se placent immédiatement après leur régime ; ce sont alors des *postpositions*.

prépositionnel

1. On appelle *locution prépositionnelle*, ou *locution prépositive*, un groupe de mots (adverbe ou locution nominale suivie d'une préposition) jouant le rôle d'une préposition : *à côté de*, *le long de*, *dans l'intention de*, *proche de*, etc.

ment l'inventaire des
me/couverts/ : « four-
cuillère », etc.

est celui du domaine, le
de taxèmes. L'analyse
tion des lexicographes
ens des termes spécia-
tivité. Le domaine est
ue comme une classe
aratique sociale : c'est
rmet d'annexer ciboire
mentation/.

celui, plus classique,
les traits très généraux
nimé/, /matériel/ ou

le de cuillère, ses sèmes
vert/, pour le taxème ;
domaine ; /concret/ et
nsion. Pour distinguer
on parlera de sèmes
iques et macrogénériques.

que que l'action n'est
seule fois, par oppo-

e, le sémème est l'unité
nt formel le lexème ; il
u de traits sémantiques
minimales non suscep-
épendante).

chaise comporte les
« avec dossier », « sur
ule personne », « pour
rque que l'adjonction
as ») réalise le sémème

s génériques, inhérents
oupés dans le classème,
des sèmes spécifiques
mantème. Pour résumer,
ensemble du sémème

ne + sémantème
sèmes spécifiques
s inhérents + afférents

+ sémantème
/inanimé/,
ème spécifique
ts collectifs/
ain/.

semi-auxiliaire

On donne le nom de *semi-auxiliaires* à des membres d'une catégorie grammaticale comprenant des verbes ou des locutions verbales qui jouent le rôle d'auxiliaires dans le syntagme verbal et qui participent à l'aspect*. En français, les semi-auxiliaires, ou *auxiliaires de temps*, sont *aller* (indiquant le futur proche), *venir de* (passé proche), *être en train de* (progressif), *être sur le point de* (futur immédiat), *finir de* (résultatif immédiat), *commencer à* (inchoatif), *faire* et *laisser* (factifs), etc., ils expriment le déroulement ou l'achèvement du procès du verbe relativement au sujet de l'énoncé, procès considéré dans sa durée (*aller*, *venir de*, etc.), ou bien ils expriment la médiation de l'action par un autre agent (*faire*) ; ils s'opposent aux modaux*, qui expriment les modalités du possible et du nécessaire (*pouvoir*, *devoir*), aux temps qui expriment les relations du procès à un moment donné de l'énoncé et aux aspects qui impliquent une relation avec le sujet de l'énonciation. Proches cependant de ces derniers, puisqu'ils expriment une représentation du temps, ils sont souvent confondus dans l'aspect* ou sont dénommés aspectuels*.

semi-consonne

On appelle *semi-consonne* ou *semi-voyelle* un type de sons caractérisé par un degré d'aperture de la cavité buccale intermédiaire entre celui de la consonne la plus ouverte et celui de la voyelle la plus fermée, comme le [j] de *pie* [pje], le [w] de *oui* [wi], le [ɥ] de *nuit* [nuɥ]. Cette caractéristique articulatoire se traduit sur

le plan acoustique par l'absence d'une structure de formants nettement définie, ce qui les distingue des voyelles (non-vocalique), et par la présence d'une énergie dans le spectre due à l'absence d'obstruction dans le chenal vocal, ce qui les distingue des consonnes (non-consonnantique).

La distinction entre semi-consonne et semi-voyelle est établie par certains linguistes en fonction de critères syntagmatiques : on donnerait le nom de *semi-consonne* à l'unité qui se trouve en début de syllabe, devant la voyelle, et celui de *semi-voyelle* à celle qui se trouve après la voyelle. En fait, cette distinction ne semble pas justifiée linguistiquement. C'est pourquoi on préfère de plus en plus à ces deux termes le terme global, emprunté à l'anglais, de *glide** ou celui d'*approximante*.

Ce type de son peut être la réalisation d'un phonème, ou avoir simplement une valeur de variante combinatoire d'un phonème vocalique ou consonnantique : en italien, le glide palatal est un phonème en début de syllabe (*iato* « hiatus » \approx *lato* « côté ») et un allophone du phonème /i/ en fin de syllabe (*mai* « jamais » est prononcé [maj] ou [mail]) ; en vénitien [w] est parfois une variante du phonème /u/ ou du phonème /v/. Ce type de son peut aussi apparaître très fréquemment dans une langue (où il n'a pas de valeur phonématique) comme son de liaison* entre deux phonèmes, comme appui entre deux voyelles ou comme transition entre une consonne et une voyelle.

semi-fermé

Syn. de MI-FERMÉ.

sémiologie

La *sémiologie* est née d'un projet de F. de Saussure. Son objet est l'étude de la vie des signes au sein de la vie sociale : elle s'intègre à la psychologie comme branche de la psychologie sociale. En ce cas, la linguistique n'est qu'une branche de la sémiologie. Le paradoxe souligné par F. de Saussure est que, simple branche de la sémiologie, la linguistique est nécessaire à la sémiologie pour poser convenablement le problème du signe. En particulier, une étude du signe antérieure à la fondation d'une linguistique échoue par son incapacité à distinguer dans les systèmes sémiologiques ce qui est spécifique du système et ce qui est dû à la langue. F. de Saussure insiste donc sur le caractère essentiellement sémiologique du problème linguistique : « Si l'on veut découvrir la véritable nature de la langue, il faut la prendre d'abord dans ce qu'elle a de commun avec tous les autres systèmes du même ordre ; et des facteurs linguistiques qui apparaissent comme très importants au premier abord (par exemple le jeu de l'appareil vocal) ne doivent être considérés qu'en seconde ligne s'ils ne servent qu'à distinguer la langue des autres systèmes. »

peut en dire autant des pluriels en *-x* du type *bijoux* par rapport aux formes terminées par *-s*.

survivance

Syn. d'ARCHAÏSME au sens 2.

suspension (points de)

On appelle *points de suspension* un signe de ponctuation formé de trois points, indiquant l'interruption d'un énoncé et correspondant à une pause dans la voix.

svarabhakti

On appelle *svarabhakti* le développement d'une voyelle à l'intérieur d'un groupe de consonnes ; ainsi, *arc-bouter* est prononcé [arkəbute].

Swadesh (Morris), linguiste américain (Holyoke, Massachusetts, 1909-Mexico 1967).

Membre du courant structuraliste, il est l'un des créateurs de la glottochronologie*. Grâce à cette méthode, il a proposé une nouvelle classification génétique des langues indiennes d'Amérique centrale et de celles d'Amérique du Sud.

syllabaire

Un *syllabaire* est un ensemble de signes d'écriture dans lequel chaque symbole représente non un phonème (sauf exception), mais une syllabe. Le syllabaire est à l'écriture syllabique ce que l'alphabet est à l'écriture alphabétique.

syllabation

La *syllabation* est l'opération qui consiste à décomposer en syllabes différentes des séquences phoniques de la chaîne parlée.

syllabe

On appelle *syllabe* la structure fondamentale qui est à la base de tout regroupement de phonèmes dans la chaîne parlée. Cette structure se fonde sur le contraste de phonèmes appelés traditionnellement *voyelles* et *consonnes*. La structure phonématique de la syllabe est déterminée par un ensemble de règles qui varient de langue à langue. La syllabe ouverte (commençant par une consonne et se terminant par une voyelle) répond au schéma CV, comme en français *ma* ; c'est le seul type de syllabe universel. Toutes les langues ont des syllabes de ce type. Il n'y a pas de langue qui n'ait que des syllabes fermées de types VC ou CVC. Dans l'évolution des langues, l'apparition de syllabes fermées correspond souvent à un nouveau découpage, tardif, de syllabes antérieurement ouvertes ; ainsi, en espagnol, la présence de diphtongues en syllabe fermée dans des mots comme *puerta* laisse supposer une étape où la première syllabe était ouverte, la consonne /r/ faisant partie de la deuxième syllabe. Toute séquence phonématique se fonde sur la récurrence régulière d'un ou de plusieurs types syllabiques existant dans une langue déterminée, V, CV, VC, ou CVC. Une forme libre, c'est-à-dire une forme isolable au moyen de pauses, doit contenir un nombre entier de syllabes.

La *frontière syllabique* a une fonction distinctive dans les langues où elle coïncide nécessairement avec la frontière de morphèmes, comme en allemand ou en anglais : ainsi, en anglais, la différence de découpage syllabique entre les deux séquences *a name* [ə'neim] « un nom » et *an aim* [ən'eim] « une cible » permet de les opposer linguistiquement. On dit dans ce cas que la frontière syllabique, ou jointure, notée /+/, a une valeur de phonème [ə + neim] vs [ən + eim].

Le principe de la structure syllabique se fonde sur le contraste de traits successifs à l'intérieur de la syllabe ; une partie de la syllabe, appelée *centre* ou *noyau*, prédomine par rapport aux autres. Les phonèmes qui la composent sont appelés *phonèmes centraux* (ou *phonèmes syllabiques* ou *syllabèmes*). Les phonèmes qui constituent la partie marginale de la syllabe sont appelés *phonèmes marginaux* ou *asyllabèmes*. D'habitude, les phonèmes vocaliques sont des syllabèmes et les consonnes des asyllabèmes, mais il y a des exceptions. Dans certaines langues, certains phonèmes consonantiques ou liquides ont des allophones syllabiques (comme /r/ en tchèque dans le nom de ville *Brno*, qui

ingénieur, est à la maison. Le verbe est à la tête* du syntagme verbal.

2. On appelle *noms verbaux* les formes nominales et adjectives du verbe (infinitifs et participes). La *locution verbale* est une séquence figée ayant la valeur d'un verbe (*faire attention, faire grâce*).

3. On appelle *thème* ou *racine verbale* le radical servant de base à la flexion d'un verbe.

4. *Adjectif verbal*. V. ce mot.

II. verbal (n.)

On donne le nom de *verbaux*, en grammaire générative, à l'ensemble formé par les verbes et les adjectifs, considérés comme appartenant à la même catégorie ; adjectifs et verbes ne se distinguent que par le fait que les premiers impliquent dans la constitution du syntagme verbal la copule *être*, qui peut d'ailleurs être absente dans certains cas.

verbe

1. En grammaire traditionnelle, le *verbe* est un mot qui exprime le procès, c'est-à-dire l'action que le sujet* fait (comme dans *L'enfant écrit*) ou subit (comme dans *Cet homme sera battu*), ou bien l'existence du sujet (comme dans *Les méchants existent*), ou son état ou son passage d'un état à l'autre (comme dans *Les feuilles jaunissent*), ou encore la relation entre l'attribut et le sujet (comme dans *L'homme est mortel*). Sur ce plan sémantique, on différencie en français les *verbes d'état* (*rester, être, devenir*), les *verbes d'action* (*marcher*), les *verbes perfectifs* ou *résultatifs* qui évoquent un procès à son terme (*blessé, heurter*), les *verbes imperfectifs* qui évoquent un procès n'impliquant pas un terme (*danser*), les *verbes factitifs* (*faire*), les *verbes performatifs*, où le verbe lui-même implique une assertion du sujet en forme d'acte (*jurer, promettre*). On subdivise les verbes en transitifs, qui appellent en principe un complément d'objet désignant ce qui est visé par l'action, et en intransitifs, qui, en principe, excluent l'existence d'un complément d'objet. Les transitifs ont été divisés eux-mêmes en transitifs directs (*désirer, voir*), quand le complément d'objet n'est pas précédé d'une préposition, et transitifs indirects, quand le complément d'objet est introduit par une préposition (*nuire à*).

La conjugaison est fondée sur la variation des éléments du verbe que sont le radical et la terminaison (ou désinence) ; ainsi on oppose les verbes réguliers de la première (-er) et de la deuxième conjugaison (-ir) à la troisième conjugaison irrégulière (-ir, -oir, -re). Le classement peut aussi se faire sur les variations du radical du verbe : verbes à une base (*chanter, courir*), à deux bases (*acheter*), à trois bases (*devoir, connaître*), à quatre bases (*savoir, venir*), à cinq bases (*faire*), à six bases (*aller, avoir*), à sept bases (*être*).

Le verbe, en français, se conjugue, c'est-à-dire varie formellement d'une manière qui lui est propre (1) en personne selon que le sujet est celui qui parle, à qui on parle ou dont on parle alors qu'il est absent, (2) en nombre, selon qu'il y a un ou plusieurs sujets, (3) en voix selon le rôle qui est attribué au sujet dans l'énonciation de l'action, (4) en mode ou manière de concevoir et d'énoncer le procès, (5) en temps selon les rapports établis entre le déroulement du procès et le moment où on l'énonce.

Le sens et la construction des verbes ont conduit à opposer à des verbes de sens plein des auxiliaires de temps (*être* et *avoir* dans certains de leurs emplois) ou de voix (*être*) et des semi-auxiliaires comme *aller, devoir, être sur le point de, être en train de, venir de, pouvoir*, etc., suivis d'un infinitif, qui expriment diverses nuances de temps ou d'aspect. Enfin, à la plupart des verbes qui offrent une conjugaison complète, on oppose une liste de verbes défectifs qui ne peuvent pas se conjuguer à certains temps et à certaines personnes, comme *absoudre, advenir, ardre, braire, chaloir, choir* et ses composés, *éclore, férir, gésir, moudre, occire, oindre, ouïr, paître, poindre, promouvoir, saillir, sourdre*, etc.